

ATTESTATION D'EMPLOI RÉGULIER DE SALARIÉS

(ARTICLES L.1221-10, L.3243-2 ET R.3243-1 DU CODE DU TRAVAIL)

Je soussigné(e) Mme /M.

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

Immatriculée sous le numéro SIRET / INSEE

Titulaire du pouvoir d'engager la société aux fins de la présente attestation, statutairement ou par délégation, atteste sur l'honneur que :

l'ensemble des prestations réalisées pour EZY CONNECT est réalisé par des salariés régulièrement employés au regard des dispositions légales en vigueur, notamment au regard des déclarations qui doivent être faites aux organismes de protection sociale et de l'administration fiscale, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités relatives à la déclaration préalable à l'embauche et à la délivrance d'un bulletin de paie prévues aux articles L.1221-10, L.3243- 2 et R.3243-1 du Code du Travail.

En cas de changement dans cette situation, je m'engage à en avertir immédiatement le Client.

Je déclare également avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal (ci-dessous) : « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- *D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
- *De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;*
- *De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsqu'une infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Fait à PARIS

Date :
Signature :